

informations municipales

29 mars 2016

MUSICALES de CLAIREGOUTTE - JAZZ ce VENDREDI !

La 21^{ème} édition des musicales se termine par un concert sur notre village et un à l'extérieur. Une occasion exceptionnelle de découvrir ou redécouvrir en famille ou entre amis cet événement **incontournable en Franche Comté**. L'initiative de l'ASPPEC d'offrir une entrée gratuite à chaque famille du village est reconduite cette année (déposée dans vos boîtes aux lettres) en plus de la gratuité pour les enfants jusqu'à 12 ans.

Vendredi 1^{er} avril 2016 à 20 h 30 - Temple de Clairegoutte

Quintet Bad Lucky Jazz_ - Compositions de Miles Davis, Thelonious Mons, John Coltrane, Wayne Shorter, Bill Evans, ...

Dimanche 3 avril 2016 à 17 h 00 - Salle Culturelle de Frahier

Quintette Aquilon - Danses avec Farkas, Tomasi, Ravel, Stockhausen - Piazzolla



ENQUÊTE PUBLIQUE - ASSAINISSEMENT

Le projet d'assainissement collectif du village a évolué depuis sa première définition et nécessite une modification de son Schéma Directeur. La rue de Magny Danigon incluant la rue des Allues et celle de la Voie aux Dames et le 1 rue de la Tuilerie peuvent être intégrées dans le projet d'assainissement collectif. Pour valider cette modification et entendre vos suggestions ou modifications une enquête publique est ouverte à la population à compter du **19 avril 2016 jusqu'au 21 mai 2016 inclus**. (Pour plus de précisions voir l'arrêté au dos).

Afin de répondre à vos questions, le commissaire Enquêteur vous recevra à la Mairie les jours et heures suivantes :

Mardi 19 avril 2016 de 14h à 16h - Mercredi 27 avril 2016 de 16h à 18h- Samedi 21 mai 2016 de 9h à 11h

JOURNÉE CITOYENNE

La journée citoyenne a eu lieu samedi 27 février 2016. Un grand merci à ceux qui ont œuvré pour embellir notre village. Le bilan est positif : le beau temps, 15 courageux dont 5 élus ont participé, pas de personnes cependant pour les associations sauf l'ASPPEC co-organisatrice. Le repas et collations ont bien été appréciés. Ceci était une répétition, nul doute qu'il faudra renouveler cette opération avec encore plus de participation.

RALLYE HISTORIQUE

Le Club « Anciennes Automobiles Nord Franche-Comté » organise un rallye historique pour véhicules anciens. Cette manifestation intitulée « **19^{ème} Nuit Franc-Comtoise** » se déroule sur route ouverte et traversera Clairegoutte dans la nuit du **samedi 16 au dimanche 17 avril entre 23h et 1h30**. Environ 120 voitures anciennes emprunteront nos routes pour découvrir la Région, café chaud et couettes en attendant leur passage.

RÉUNION CANTONALE :

Un rencontre avec nos élus départementaux Madame Marie-Claire FAIVRE et Monsieur Jean-Jacques SOMBSTHAY est prévue **mercredi 27 avril 2016 à 20h15** en Mairie de Clairegoutte. Venez leur faire part de vos suggestions, remarques, récriminations...

RELAIS SERVICE PUBLIC

Adultes, pour toutes vos démarches administratives (mobilité, logement, activités...), démarches professionnelles (orientation, emploi, retraite, ...), prise de rendez-vous avec la CAF, CPAM, MSA et la CAL via la visio-borne, une équipe professionnelle est à votre écoute au « Relais de Services Publics ». Des conseillères vous reçoivent, vous renseignent et vous accompagnent, vous aident à la constitution de vos dossiers, vous orientent sur les formations et informations qui vous correspondent. Des outils sont à votre disposition : cyber-centre, borne visio-services, fonds documentaire, imprimante, photocopieuse...

Jeunes de 12 à 18 ans, pour vous des activités au « **Secteur Jeunes** » durant les vacances scolaires. Inscrivez-vous auprès de Céline Crémel : 03.84.36.51.59 ou c.cremel@ccrc70.fr, infos sur le site ccrc70.fr - service à la population - secteur jeunes (voir également les programmes des prochaines vacances sur panneaux d'affichage municipal)

Tout public, entièrement gratuit et anonyme, rendez-vous Place Charles de Gaulle à Champagny (03.84.36.51.59) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et les après-midi : lundi et mardi de 12h30 à 17h ; mercredi de 13h30 à 16h30 ; vendredi de 12h30 à 16h.



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DE LA COMMUNE DE CLAIREGOUTTE

N° 11 - 2016

Prescrivant la mise à l'enquête publique De la modification du zonage de l'assainissement Le Maire de la Commune de Clairegoutte,



VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2224-10, R.224-8 et R224-9 relatifs à la mise à enquête publique des zonages d'assainissement,
VU les articles L.123-1 à L.123-19 du code de l'environnement,
VU les articles R.123-1 à R123-27 du code de l'environnement,
VU le code de l'urbanisme,
VU la délibération du Conseil municipal de CLAIREGOUTTE en date du 16 novembre 2015 proposant la modification de zonage de l'assainissement ;
VU les pièces du dossier relatives à la délimitation des zones d'assainissement à soumettre à l'enquête publique ;
VU l'ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Besançon en date du 27 novembre 2015 désignant le commissaire-enquêteur,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions de modification du zonage de l'assainissement de la Commune de Clairegoutte.

Article 2 : Monsieur Jean LALLOUÉ désigné par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur, Monsieur Jean-Marie DONZÉ est désigné en qualité de commissaire suppléant.

Article 3 : Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Clairegoutte du **19 avril 2016 au 21 mai 2016 inclus** afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Le commissaire Enquêteur recevra à la Mairie de Clairegoutte les jours et heures suivantes :

Mardi 19 avril 2016 de 14h00 à 16h00

Mercredi 27 avril 2016 de 16h00 à 18h00

Samedi 21 mai 2016 de 9h00 à 11h00

Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur à la Mairie de Clairegoutte, lequel les annexera au registre d'enquête.

Article 4 : À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par Monsieur le Commissaire Enquêteur qui transmettra l'ensemble, accompagné de ses conclusions, à Monsieur le Maire de Clairegoutte dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête. Une copie du rapport sera transmise à Monsieur le Préfet.

Le rapport du Commissaire Enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public en Mairie de Clairegoutte.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché notamment à la porte de la Mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Clairegoutte.

Un avis sera en outre inséré, en caractères apparents, dans 2 journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département et habilités à recevoir les annonces légales, quinze jours au moins avant le début de l'enquête.

Par ailleurs, l'insertion dans la presse devra être renouvelée dans les conditions ci-dessus avant l'expiration d'un délai de huit jours suivant l'ouverture de l'enquête, soit entre le 19 avril 2016 et le 26 avril 2016.

Un exemplaire des deux journaux devra également être joint au dossier dès leur parution.

Article 6 : Des copies du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le Préfet (M.I.S.E.)
- Monsieur le Sous-Préfet de Lure
- Monsieur le Commissaire Enquêteur

Fait à Clairegoutte, le 26 mars 2016
Le Maire, Gilles GROSJEAN

